



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTES-ALPES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°05-2020-073

PUBLIÉ LE 3 AVRIL 2020

Sommaire

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UD05

ACTE PUBLIABLE 05-2020-04-01-005 - DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE (Emploi) (1 page)	Page 3
ACTE PUBLIABLE 05-2020-04-01-006 - DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE (Pouvoirs propres) (2 pages)	Page 5

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi - UD05

ACTE PUBLIABLE 05-2020-04-01-005

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
(Emploi)



PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Unité Départementale des Hautes-Alpes
Direccte Paca
Centre Administratif Desmichels
CS 30129 – 05004 GAP Cedex

Service Direction
Géraldine DANIEL

Téléphone : 04 92 52 53 97
Télécopie : 04 92 52 22 54

COURRIEL :
paca-ud05.direction@direccte.gouv.fr

DECISION DE SUBDELEGATION Du Responsable de l'Unité Départementale des Hautes-Alpes

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 5 Février 2020 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, commissaire divisionnaire de la police nationale en qualité de préfète des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté du 19 Novembre 2019 portant nomination de Madame Géraldine DANIEL, responsable de l'unité départementale des Hautes-Alpes à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Provence-Alpes-Côte-D'azur au 1^{er} Janvier 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 05-2020-03-11-003 du 11 Mars 2020 relatif à la délégation de signature de la Préfète des Hautes-Alpes à Madame Géraldine DANIEL, responsable de l'unité départementale des Hautes-Alpes de la DIRECCTE PACA,

DECIDE

Article 1^{er} : En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 05-2020-03-11-003 du 11 mars 2020, en l'absence ou empêchement de Madame Géraldine DANIEL, subdélégation est donnée sur les champs couverts, par l'article 1 de l'arrêté susvisé à :

- Madame HAMANN Ingrid, Directrice Adjointe du Travail,
- Monsieur Marcel CHAUVIN, Attaché d'Administration de l'Etat
- Madame Sophie ACHER, Attaché d'Administration de l'Etat
- Madame Dalila RAIS, inspectrice du travail
- Monsieur Jérémie BATUT, inspecteur du travail

Article 2 : La décision du 10 Février 2020 est rapportée.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, le 1^{er} avril 2020

La Responsable de l'Unité
Départementale des Hautes-Alpes,

Géraldine DANIEL

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Unité Départementale des Hautes-Alpes
Cité Desmichels – CS 30129 – 05004 GAP Cedex - 04 92 52 17 03 - télécopie : 04 92 52 22 54
Services d'informations du public : Travail Info service 0821 347 347 (0,12€/mn)
Internet : www.travail-emploi.gouv.fr – www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi - UD05

ACTE PUBLIABLE 05-2020-04-01-006

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
(Pouvoirs propres)



PREFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Unité Départementale des Hautes-Alpes
Direccte Paca
Centre Administratif Desmichels
CS 30129 – 05004 GAP Cedex

Service Direction
Géraldine DANIEL

Téléphone: 04 92 52 53 97

Télécopie : 04 92 52 22 54

COURRIEL :

paca-ud05.direction@direccte.gouv.fr

DECISION DE SUBDELEGATION

N°

VU le code du travail et notamment les articles R8122-1, 2 et 11 de ce Code ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 Novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté du 19 Novembre 2019 portant nomination sur l'emploi de responsable de l'unité départementale des Hautes-Alpes à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Provence-Alpes-Côte-D'azur de Madame Géraldine DANIEL ;

VU la décision R 93-2020-01-15-001 du 15 Janvier 2020 portant organisation de l'intérim des responsables des unités de contrôle des unités départementales des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes ;

VU l'arrêté du 20 mars 2020 portant nomination de Laurent NEYER, ingénieur général des mines en tant que directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Provence-Alpes-Côte-D'azur ;

VU la décision du 23 Mars 2020 portant délégation de signature de Monsieur Laurent NEYER, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) de Provence-Alpes-Côte-D'azur, dans le cadre de ses compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural et du code de l'action sociale et des familles ;

DECIDE

Article 1^{er} : La responsable de l'Unité Départementale des Hautes-Alpes, de la Direccte PACA donne subdélégation pour signer en cas d'absence ou d'empêchement en son nom à :

- Madame Ingrid HAMANN, directrice adjointe du travail,
- Madame Claire BRANCIARD, directrice adjointe du travail
- Monsieur Marcel CHAUVIN, attaché d'administration de l'Etat
- Madame Sophie ACHER, attachée d'administration de l'Etat à l'exclusion des articles mentionnés dans l'article 2 de la décision du 23 Mars 2020 ;
- Madame Dalila RAIS, inspectrice du travail, à l'exclusion des articles mentionnés à l'article 2 de la décision du 23 Mars 2020 ;
- Monsieur Jérémie BATUT, inspecteur du travail, sur les sanctions administratives et la transaction pénale ;

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Unité Départementale du département des Hautes-Alpes
Cité Desmichels – CS 30129 – 05004 GAP Cedex - télécopie : 04 92 52 22 54
Services d'informations du public. Travail Info service 0821 347 347 (0,12€/mn)
internet : www.travail-emploi.gouv.fr – www.paca.direccte.gouv.fr

Article 2 : La décision du 10 Février 2020 est rapportée.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département des Hautes-Alpes.

Fait à Gap, le 1^{er} Avril 2020,

La Responsable de l'Unité
Départementale des Hautes-Alpes,


Géraldine DANIEL